departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 28 février 1997

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :

Annulation de titre de recette consécutif à des redevances de droits de voirie

le 17 Février 1997 Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 3 Mars 1997

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,

M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,

M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,

M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,

M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,

Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,

Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,

M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,

Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusées:

Conseillers:

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D96567

Voir	ie C	Circu	lati	ion
Sécu	rité	Rou	ıtiè	re

Annulation de titre de recette consécutif à des redevances de droits de voirie

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,
Je vous informe qu'un titre de recette $N^{\circ}2272$ consécutif à des redevances de droits de voirie a été émis en 1995 à l'encontre de :
Monsieur 79000 NIORT pour un montant de 414,00 Francs. Ce titre de recette comprend une occupation du domaine public (mise en place d'échelles et d'un élévateur) pour un montant de 124 Francs ainsi que deux places de stationnement de véhicules pour un montant de 290 Francs.
Or, la réservation de cases a été facturée par erreur, le stationnement n'étant pas payant à cet endroit.
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :
- diminuer le montant de ce titre de la valeur de 290 Francs.
Les crédits correspondants seront inscrits en dépense, au B.P. 97, fonctionnement 926.641.673.
LE CONSEIL ADOPTE
Pour: 43

Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

Ordre du jour